

# COMMUNIQUE DE PRESSE



Vendredi 29 juin 2018

## **La Métallurgie CFE-CGC signe la lettre paritaire à destination des entreprises de la branche pour la mise en place des CSE**

La CFE-CGC signe le 29 juin 2018, avec l'UIMM et aux côtés de deux organisations syndicales, la lettre paritaire à l'adresse des entreprises de la Métallurgie concernant les négociations de mise en place du Comité social et économique (CSE).

La mise en place des CSE oblige désormais à revoir les fondements mêmes de l'activité du porteur de mandat syndical. La Métallurgie CFE-CGC se fait fort d'aider ses militants dans la négociation des moyens nécessaires à la bonne exécution des tâches de représentativité et de défense des salariés en entreprise.

Suite au déploiement des ordonnances et en l'absence répétée de négociations loyales dans un trop grand nombre d'entreprises, au sujet de l'installation des CSE, la CFE-CGC a souhaité réaffirmer son attachement à un dialogue de qualité dans la branche et les entreprises qui la compose. L'ouverture des négociations sur les CSE et les moyens donnés aux représentants du personnel doivent en attester, préalablement aux négociations de protocoles d'accords préélectoraux.

Le lettre mentionne aussi qu'un accord d'entreprise peut permettre la présence de représentants de proximité, ceux-ci pouvant aider à la résolution de problématiques au plus près du terrain, notamment en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Enfin l'importance de la formation professionnelle n'est plus à démontrer tant elle sera garante de l'employabilité de nos représentants.

La fédération de la Métallurgie gage que cette lettre soit un levier efficace à la poursuite et à la réalisation de l'évolution de l'ensemble des normes conventionnelles de la branche.

La CFE-CGC est plus que jamais engagée dans cette transformation profonde de ce nouveau dialogue social, aux côtés de ses représentants.

**Contact presse**

Gabriel Artero, Président  
06 76 60 30 90